

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h05, le quorum (>15) étant atteint. 13 personnes en présentiel et 3 personnes en distanciel.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- les points suivants sont ajoutés :

- Avenant concernant l'évolution des tarifs pour l'utilisation des installations sportives 2020 et 2021.

- les points suivants sont supprimés :

- Bilan voyage DUBLIN (L'établissement étant toujours en négociation pour récupérer une partie des dépenses engagées auprès de la structure qui devait accueillir les élèves, le bilan financier ne peut être clôturé et donc présenté au CA).

[Délibération n° 2 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Arrivée en distanciel de Mme DELHAYE, représentante enseignant.

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Mise en place des différentes instances : Commission Permanente - Conseil de discipline - CHSCT - Commission appel d'offres – CESC - ...

Monsieur le Président explique le rôle de chaque instance, en particulier la commission fonds social qui étudie les demandes d'une aide financière des familles pour les voyages et scolaires, les équipements scolaires ou la restauration. Pour la commission éducative, les représentants du CA seront désormais remplacés par l'équipe pédagogique de la classe.

[Délibération n° 3 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-2 Règlement intérieur du CA

Monsieur le Président présente le règlement intérieur du CA afin d'encadrer les débats dans un temps imparti de 2h30.

[Délibération n° 4 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires pédagogiques

1-4-1 Indemnités de Missions Particulières (IMP) SEP et GT

Monsieur le Président présente le tableau de répartition des IMP discuté au préalable en conseil pédagogique. L'établissement a une dotation de 31 IMP et il en a attribué 29,25 en ce début d'année même si certaines missions, comme référent persévérance scolaire, ne sont pas encore occupées. M. GUITTON, DDFPT du lycée de la mode, sollicite une demie IMP pour la coordination du pôle apprentissage cuir.

[Délibération n° 5 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-2 Calendrier des épreuves communes

Mme LEGARDNIER, proviseure adjointe, présente le calendrier des épreuves communes travaillé en début d'année et finalisé lors du conseil pédagogique. Les élèves de premières passeront leurs épreuves communes la première semaine de février et la première semaine de juin.

Les élèves de terminale passeront leurs épreuves communes la première semaine de juin ; les écrits de spécialités auront lieu mi-mars.

Un représentant des élèves s'inquiète de l'organisation des épreuves communes en parallèle des cours maintenus. Mme LEGARDNIER répond que l'expérience de l'année passée sera mise à profit et que l'organisation sera simplifiée, les élèves doivent appréhender les épreuves communes comme un devoir commun.

Arrivée de Monsieur BAL, représentant enseignant en distanciel.

1-5 Affaires financières

1-5-1 Préparation du budget 2020

Lors de ce CA, différents votes sont présentés pour construire le budget qui sera présenté au CA du mois de décembre.

- Vote des tarifs de restauration et d'hébergement

Le lycée est autonome quant au choix de ses tarifs de restauration et d'hébergement. Pour la sixième année consécutive, le choix est fait de ne pas augmenter les tarifs en raison d'un fonds de réserve conséquent. M. DESCHAMPS, gestionnaire-comptable, indique cependant que le résultat du service de restauration est en diminution cette année, en partie à cause de la situation de confinement et qu'une augmentation pourrait être envisagée en 2022 car l'établissement souhaite dans les années à venir, augmenter le pourcentage d'approvisionnement de qualité en denrée. L'établissement applique déjà la loi EGalim, à savoir au moins 20% de produits biologiques et 50% de produits locaux et labellisés. Une évaluation du surcoût du passage au 100% bio est en cours avec une volonté de compenser la hausse par une optimisation des techniques de restauration (cuisson de nuit par exemple). Mme LEROY, Vice-présidente de la région, rappelle l'importance de l'approvisionnement local et incite l'établissement à profiter du PAREO pour améliorer son équipement en restauration. M. DESCHAMPS informe que le lycée a bien demandé et bénéficié de plusieurs matériels dans le cadre du PAREO (dotation d'équipements par la région).

Concernant les tarifs, M. DESCHAMPS souligne que les apprentis bénéficiaient jusqu'en 2019 d'une aide de 1€50 sur le prix du repas à 3€80 et que nous sommes en attente des nouvelles modalités d'attribution de cette aide. D'autre part les étudiants boursiers du lycée de la Mode bénéficient d'une mesure récente, financée par les CROUS, qui leur permet de bénéficier d'un repas à 1 €.

[Délibération n° 6 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- Forfait internat : modulation des trimestres

M. DESCHAMPS présente la répartition du forfait annuel « l'internat » par trimestre proportionnel au nombre de jours réel du trimestre par rapport au nombre de jour annuel. Le montant journalier qui est donc de 8€31 pour un interne et 5€46 pour un demi-hébergement. Ce montant est celui de remise d'ordre au cas d'absence.

[Délibération n° 7 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- [Vote des autres tarifs](#)

Monsieur DESCHAMPS présente divers tarifs autre que l'hébergement et la demi-pension. Certains tarifs sont décidés par la Région comme les locations de salle avec quelques augmentations. Les autres tarifs ne subissent pas de hausse.

[Délibération n° 8 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Arrivée en distanciel de Monsieur BOUIN, représentant enseignant.

- [Vote des clefs de répartition des charges générales entre le service de restauration et le service général](#)

Les clés de répartitions (ratios) permettent de répartir sur les différents services (restauration ou général) les dépenses courantes telles le gaz, l'électricité ou l'eau, les contrats de maintenance et les charges administratives.

[Délibération n° 9 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

- [Reconduction des contrats et conventions](#)

L'établissement a contracté pour environ 150 000€ de contrats. Parmi ces contrats, une grande partie sont des contrats de maintenance obligatoires, et de vérification obligatoire des installations.

[Délibération n° 10 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

[1-5-2 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les marchés](#)

Tout achat (bon de commande) ou marché doit être signé par le chef d'établissement.

Pour les marchés, l'autorisation de signature est donnée à hauteur maximale de 214 000€. Au-delà de ce seuil, le vote du CA sera nécessaire.

Le conseil d'administration donne donc délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics (214 000 € HT) et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.

[Délibération n° 11 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

[1-5-3 Autorisation donnée au chef d'établissement de signer certaines conventions génériques : location de chambres, location de salles, hébergements](#)

L'autorisation suivante permet au chef d'établissement de signer certaines conventions génériques sans faire appel aux votes du CA (location de chambre, location de salle...) dont les tarifs ont déjà été votés par le CA.

[Délibération n° 12 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

[1-5-4 Autorisation de recrutement de stagiaires pour le Campus des métiers et des qualifications](#)

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer les conventions de stage pour les étudiants avec rémunération possible selon la durée du stage.

[Délibération n° 13 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

[1-5-5 Convention avec la Région pour l'acquisition d'un SMART GRID](#)

Cette convention va permettre à l'établissement d'utiliser les fonds versés par la région pour l'acquisition d'un SMART GRID (réseau électrique intelligent) à hauteur de 20 000€.

[Délibération n° 14 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

[1-5-6 Mise à la réforme de Matériel de la MODE](#)

Proposition de mise à la réforme de deux machines canon et d'une machine pilier utilisées en maroquinerie.

[Délibération n° 15 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-5-7 Don à l'association ZD Cholet (zéro déchet Cholet)

Dans le cadre de la semaine de la transition, l'association Zéro déchet Cholet propose de se déplacer gratuitement au lycée pour animer un atelier. L'établissement fera alors un don de 50€ à cette association pour les remercier de leur participation à la semaine de la transition qui est pour le moment reportée en raison de la crise sanitaire.

[Délibération n° 16 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-8 Don de matière VUITTON (engagement de confidentialité)

L'entreprise Vuitton propose aux établissements de formation leurs matières obsolètes évitant ainsi leurs destructions. Un contrat de confidentialité est à signer. En retour, les étudiants présentent à l'entreprise Vuitton les objets confectionnés grâce à ce don de matière.

[Délibération n° 17 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-9 Convention avec le lycée Michelet à NANTES (Vacances apprenantes, l'été du pro...)

Cette convention permet la mise en place et la rémunération des personnels lors de leur participation à l'école ouverte (école apprenantes et l'été du Pro), le lycée Michelet étant le support financier de cette opération.

[Délibération n° 18 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-10 Avenant tarif installations sportives 2020

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer l'avenant à la convention de location des installations sportives. Il s'agit de la grille tarifaire pour l'année 2020.

[Délibération n° 19 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-11 Avenant tarif installations sportives 2021

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer l'avenant à la convention de location des installations sportives. Il s'agit de la grille tarifaire pour l'année 2021. On constate une augmentation des tarifs en 2021 décidée par la région.

[Délibération n° 20 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-10 Sorties, voyages, projets

• Principes généraux et annexes

Monsieur DESCHAMPS présente la chartre d'organisation des voyages, précisant qu'aucune modification n'a été réalisée. Il insiste sur la nécessité d'anticiper la préparation d'un voyage ou d'une sortie nécessitant un financement pour accord après vote au CA.

Concernant les subventions accordées par la région, elles ont été maintenues à hauteur de 27 000€ malgré la crise sanitaire.

[Délibération n° 21 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

• Don MDL Voyage à Dublin 2020 (1574,65€)

La MDL fait un don suite aux actions réalisées par les élèves de 1574,65€ au profit du voyage à Dublin qui a été annulé en raison de la crise sanitaire mais pour lequel des frais ont été engagés et ne seront pas remboursés. Cependant toutes les familles ont été remboursées fin mars 2020.

[Délibération n° 22 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

• ~~Bilan voyages DUBLIN (sous réserve)~~

~~[délibération n° 22 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]~~



1-6 QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

5/5

Monsieur le Président donne une information sur le nouveau protocole sanitaire en vigueur depuis le retour des vacances dont les familles ont été destinataires dans la journée. Mme Leroy rappelle que le fonds social a été doublé par la région en raison de la crise sanitaire et que certaines familles ont pu bénéficier d'une aide de 100€ pour compenser les repas pris au domicile. Une aide sur les équipements informatiques est aussi disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h50.

Le Secrétaire de séance
Laurence MOAN

Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN

